

RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00891
Numéro SIREN : 824 063 879
Nom ou dénomination : A2R

Ce dépôt a été enregistré le 20/05/2021 sous le numéro de dépôt 3613

A2R

Société par Actions Simplifiée au capital de 7.840.100 €
11 rue des Grands Champs 41130 SELLES SUR CHER
824 063 879 RCS BLOIS

2021 03 01 13

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 31 DECEMBRE 2020

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt,

Le trente et un décembre, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue ce jour à 16 heures,

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

La convocation a été faite par lettre recommandée A.R. adressée à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur **Régis ROCTON**, agissant en qualité de Gérant de la société **GROUPE REGIS ROCTON**, Présidente de la société.

La société **VAL DE LOIRE AUDIT**, représentée par Madame **Anne COMPAGNON**, Commissaire aux Comptes Titulaire de la société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant régulièrement adressé un formulaire de vote par correspondance possèdent 7.840.100 actions sur les 7.840.100 actions ayant le droit de vote.

L'assemblée générale, réunissant plus des trois quarts du capital, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts,
- la copie des lettres de convocation adressées aux associés et les récépissés postaux,
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux

- Comptes,
- la feuille de présence signée,
 - la liste des associés,
 - le rapport du Président,
 - le texte des projets de résolutions proposées à l'assemblée,
 - l'acte de cession de droit au bail entre la société A.C.S. et la société A2R,
 - l'avenant au bail commercial consenti entre la SCI AERONEF BATIMENTS H, I & J et la société A2R,
 - les documents et renseignements visés par les dispositions réglementaires.

Puis, le Président déclare que les documents et renseignements visés par les dispositions légales et réglementaires et qu'il énumère, ont été tenus à la disposition des associés au siège social depuis la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social. Modification corrélative de l'article 3 des statuts.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Président donne lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. La parole est offerte à toute personne qui désirerait la prendre.

Le Président fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 11 rue des Grands Champs 41130 SELLES SUR CHER au 8 rue Colette Duval – Bâtiment Irwin « I » - 37100 TOURS, et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2021.

En conséquence, à compter du 1^{er} Janvier 2021, l'article 3 des statuts sera rédigé de la manière suivante :

ARTICLE 3 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 8 rue Colette Duval – Bâtiment Irwin « I »- 37100 TOURS.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu par décision du président de la Société (ci-

*après, le « **Président** »), sous réserve de la ratification de cette décision par l'associé unique ou les associés, en cas de pluralité d'associés. Lors d'un transfert décidé par le Président, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire délègue tous pouvoirs au porteur de l'original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

*Pour GROUPE REGIS ROCTON
Régis ROCTON*



LISTE DES SIEGES SOCIAUX ANTERIEURS DE LA SOCIETE

A2R

(R. 123-110 du Code de Commerce)

2021 03613

- Je soussigné, Monsieur **Régis ROCTON**, demeurant 47 rue de la Haute
Ecoparc 37540 SAINT CYR SUR LOIRE

Agissant en qualité de Gérant de la société **GROUPE REGIS ROCTON**, elle-même Présidente de la société **A2R**, Société par Actions Simplifiée au capital de 7.840.100 €, dont le siège social actuel est 11 rue des Grands Champs 41130 SELLES SUR CHER, immatriculée sous le numéro 824 063 879 RCS BLOIS,

Déclare et atteste, conformément aux dispositions de l'article R. 123-110 du Code de Commerce, que les sièges sociaux antérieurs de la société **A2R** ont été les suivants :

1° - Siège fixé lors de la constitution de la société, suivant acte sous seings privés en date à NEUNG-SUR-BEUVRON le 29 Novembre 2016,

**Ecoparc d'Affaire de Sologne – Bâtiment « Château » 41210 NEUNG-SUR-BEUVRON
824 063 879 RCS BLOIS**

2° - Siège fixé par décision du Président en date du 31 Octobre 2017, à effet du 1^{er} Novembre 2017 et ratifiée par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 Novembre 2018 :

**11 rue des Grands Champs 41130 SELLES-SUR-CHER
824 063 879 RCS BLOIS**

2° - Siège fixé par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Décembre 2020, à effet du 1^{er} Janvier 2021 :

**8 rue Colette Duval – Bâtiment Irwin « I » - 37100 TOURS
824 063 879 RCS TOURS**

Fait à TOURS

Le 31 Décembre 2020

***Le Président
Pour GROUPE REGIS ROCTON
Régis ROCTON***

